



DELIBERATION N°2025/20

Nombre d'élus en exercice : 11
Nombre d'élus présents : 6
Nombre d'élus ayant pris part au vote : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 31 mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à 15h00 en séance ordinaire au CCAS de LANNEMEZAN, 308 rue Alsace Lorraine 65300 LANNEMEZAN, sous la Présidence de Françoise PIQUE.

Présents : Mmes, MM BACQUE, ORTE, PELLISSIER, PIQUE, DA BENTA, MONEGO

Absents excusés : Mmes, Mr, MEJAMOLLE, NOGUES, ROUILLON, SENTAGNE, PLANO

Secrétaire de séance : Mme Muriel PELLICER

OBJET : Séjour séniors 2025

Madame la Vice-Présidentet présente le séjour sénior 2025. En effet, pour la 6^{ème} fois, le CCAS de LANNEMEZAN organise, en partenariat avec l'ANCV, le séjour sénior au mois de septembre 2025.

Le séjour aura lieu du 07 au 14 septembre 2025 au Centre de Vacances de MIMIZAN- PLAGES.

Le tarif pour les séniors sera pour les LANNEMEZANNAIS (tout compris) :

- 330 € pour les personnes éligibles à l'aide ANCV
- 542 € pour les personnes non éligibles.

Le tarif pour les séniors sera de pour les personnes habitant à l'extérieur de LANNEMEZAN (tout compris) :

- 340 € pour les personnes éligibles à l'aide ANCV
- 552 € pour les personnes non éligibles.

Madame la Vice-Présidente demande l'autorisation d'appliquer les 4 tarifs présentés ci-dessus, mais aussi de pouvoir signer la convention avec le groupe Cévéo, lorsque le nombre de participant aura été déterminé avec précision (entre 39 et 43 participants). Montant facturé par personne : 484.00 € + taxe de séjour (7.56 €). Le surcoût appliqué par le centre de vacances pour la réservation d'une chambre individuelle sera répercuté auprès de l'utilisateur qui en aura formulé la demande (soit 90.00 €).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

La Vice-Présidente entendue, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

D'autoriser Mme la vice-Présidente à appliquer les 4 tarifs présentés ci-dessus et à signer la convention avec le groupe Cévéo, lorsque le nombre de participant aura été déterminé avec précision (entre 39 et 43 participants).

Affiché le

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente

Accusé de réception en préfecture
065-266501113-20250331-2025-20-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

FRANÇOISE PIQUE
VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS
MUNICIPALITÉ AU MAIRE
LANNEMEZAN